

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2024**

N°2024-06-02

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18 + 1 pouvoir)

Pouvoir : Mme CALLY Audrey, pouvoir à JACQUET Aurélie

Absent :

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothee

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Modification du tableau des emplois de la commune

Monsieur le maire explique qu'en raison d'un mouvement du personnel contractuel et en l'absence de renouvellement de certains contrats, il convient de fermer les postes correspondants au tableau des emplois de la commune et d'ouvrir de nouveau poste sur de nouvelles plages horaires comme suit :

- Le poste d'animateur de 10h30 annualisé 8h15 créer par délibération en date du 1^{ER} septembre 2022, sera supprimé,
- le poste d'agent technique de 10h créer par délibération en date du 7 juillet 2021 sera supprimé.

- Ouverture d'un poste non permanent, sur un emploi saisonnier à raison de 20h par semaine, à partir du 1^{er} juillet 2024
- Ouverture d'un poste d'agent d'entretien, à raison de 15H40 comprenant le service de la cantine, le service cantine du centre de loisirs, et pour assurer l'accueil de la cabine de téléconsultation le mercredi, à partir du 26 Août 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, **le conseil municipal approuve à l'unanimité** le nouveau tableau des emplois de la commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20240603-20240602-DE

S'LO

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES						DATES
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES
grade : administratif						
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H	08/11/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H	20/04/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	11/07/2022
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : ATSEM						
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : adjoint technique principal						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		29/09/1992
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/09/2006
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35H		01/04/2023
grade : adjoint technique						
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H	08/07/2005
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41	07/07/2021

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 001-210103834-20240603-20240602-DE

5/10

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS						DATE DE CREATION
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	POSTES
grade : administratif	C	1	1		25H30	24/04/2023
ADJOINT ADMINISTRATIF						
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : Animateur	B C C C	1 1 1 1	1 1 1 1		3H09 25H12 15H40	01/01/2023
ANIMATEUR						01/09/2022
ANIMATEUR 4h annualisé						01/09/2022
ANIMATEUR 32H annualisé						03/06/2024
ANIMATEUR						
EMPLOIS NON PERMANENTS SAISONNIER						
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : technique	C	1	1		20H	03/06/2024
ADJOINT TECHNIQUE						

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 05/06/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2024**

N°2024-06-06

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Pouvoir : Mme CALLY Audrey, pouvoir à JACQUET Aurélie

Présents : 18

Votants : 18 + 1 pouvoir)

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme ANTON Dorothée

M. VAN DORT Didier

Mme COSTA Catherine

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlene

M. FROGET Bruno

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT- PHASE 2 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC en LED

Monsieur Quentin RUEZ, adjoint, rappelle que les travaux de modernisation du parc éclairage public Phase 2- comprenant 8 points lumineux souterrains et 139 points lumineux aériens sont programmés au SIEA.

Donne lecture du plan de financement et le restant à charge pour la commune déduction des subventions attendues par le SIEA. Rappelle que ces travaux sont prévus en investissement, inscrits au BP 2024.

Ces travaux étant confiés à l'Entreprise SIEA, il donne lecture du plan de financement comme suit :

Montant des travaux inscrits : 127 000.00€ TTC

Participation SIEA : 57 464.40€

Fonds de compensation de TVA : 20 833.08€

Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune : 48 702.52€

Un appel de fonds de 85% du montant de la dépense est demandé dès la réalisation de l'ordre de service.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport de Monsieur RUEZ Quentin, accepte :

-que ces travaux soient confiés au SIEA

-et donne tous pouvoirs au maire pour la signature du plan de financement cité ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2024

N°2024-06-07

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Pouvoir : Mme CALLY Audrey, pouvoir à JACQUET Aurélie

Présents : 18

Votants : 18 + 1 pouvoir)

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

M. RUEZ Quentin

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

Mme ANTON Dorothee

M. VAN DORT Didier

Mme COSTA Catherine

M. GILLET Bernard

M. CHAVET Clément

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Mme DESBOS Blandine

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme JACQUET Aurélie

M. PISTRE Thierry

M. GOURMAND Johann

Mme ROSERAT Charlene

M. FROGET Bruno

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : MODIFICATION délibération du 2 mai 2022- Projet d'un aménagement passage piéton sur la déviation route Départementale RD1083 – financement du projet

Monsieur Cédric MANCINI, maire rappelle la délibération du 2 mai 2022 sur laquelle il était indiqué que le projet de sécurisation de la traversée piétonne de la RD 1083, au droit de la gare de Saint Paul de Varax, était rendu nécessaire par l'urbanisation qui s'est développée au Nord de la route. Rappelle que ce projet porte sur un élargissement de la plateforme routière destiné à réaliser un ilot central avec passage piétons marqué au sol.

Le projet de cet aménagement s'estimait entre 100 000€ HT et 120 000€ HT, (information du Département sur lequel était calculé les subventions.

Suivant les informations du Conseil Départemental de l'Ain, représenté par son Président et ses délégués, annonce en date du 29 mai 2024, il modification du cout des travaux estimé 150 000€ HT ;

Informe que le Département finance à hauteur de 30% pour la première tranche de 100 000€ HT et 15% au-delà, soit une part de 112 500€ HT restant à charge pour la commune, sur laquelle le Département demande le versement de 50% de cette somme au démarrage du chantier.

Il précise également qu'une convention formalisera les engagements de chacun sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité :

- Approuve ce projet de sécurisation et son plan de financement
- Accepte que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre soient confiés au Département
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour les signatures à venir dans le cadre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé par : Cédric MANCINI
Date : 05/06/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2024**

N°2024-06-08

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18 + 1 pouvoir)

Pouvoir : Mme CALLY Audrey, pouvoir à JACQUET Aurélie

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : ABAISSEMENT INTENSITE ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AUX TRAVAUX
DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE – passage en LED**

Monsieur Quentin RUEZ, adjoint, rappelle que les travaux de modernisation du parc de l'éclairage public de la phase 1 (travaux terminés) et celle de la Phase 2 (en cours de travaux) demandent une réflexion sur le mode de l'éclairage.

Il informe qu'une décision du conseil municipal est attendue, sur ce mode d'éclairage à savoir :

Soit une extinction de l'éclairage à partir de :

➤ 23h30 jusqu'à 5h

➤ Soit un abaissement de l'intensité de l'éclairage avec des tranches d'abaissement qui restent à définir

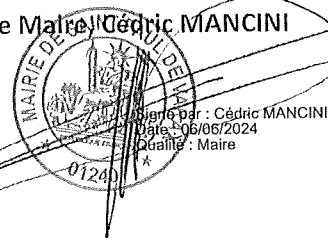
Après débat, le conseil municipal vote avec **1 abstention ET 18 voix Pour :**

Un abaissement de l'intensité de l'éclairage avec des tranches d'abaissement qui restent à définir

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :


Signé par : Cédric MANCINI
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2024**

N°2024-06-09

Date de convocation : 28/05/2024

Date d'affichage : 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18 + 1 pouvoir)

Pouvoir : Mme CALLY Audrey, pouvoir à JACQUET Aurélie

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

M. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : SUPPRESSION DE L'ECLAIRAGE N 208 et 209 - PHASE 2 - TRAVAUX
MODERNISATION ECLAIRAGE EN LED**

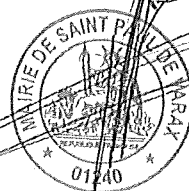
Monsieur Quentin RUEZ, adjoint, rappelle que les travaux de modernisation du parc éclairage public Phase 2 - comprenant 8 points lumineux souterrains et 139 points lumineux aériens sont programmés au SIEA.

Il précise que dans le cadre de ces travaux, le SIEA demande si l'éclairage public des numéros 208 et 209 qui ne fonctionnent pas, doit être remis en modernisation en éclairage Led ou pas.

Après débat, le conseil municipal décide avec **1 abstention et 18 voix POUR** :
- la suppression des luminaires n°208 et n°209.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire